CONSEIL DU 11e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 3 MAI 2010

Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur Patrick BLOCHE, Maire du 11e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique à 19h, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11e arrondissement.

Élus présents :

Maires adjoints
Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Mireille FLAM, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, Mme Nawel OUMER, M. Jacques DAGUENET, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Denis GETTLIFFE, M. Luc LEBON, Mme Anne BRANDY, Mme Khédidja BOURCART.

Conseillers de Paris
Mme Marie-Thérèse ERRECART, M. Georges SARRE, Mme Hélène BIDARD, Mme Liliane CAPELLE, M. Daniel ASSOULINE, Mme Pascale BOISTARD, M. Philippe DUCLOUX, Mme Claude-Annick TISSOT.

Conseillers d'arrondissement
Mme Danièle HOFFMAN-RISPAL, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Omer MAS CAPITOLIN, M. Jean-Pierre CORSIA, Mme Rosalie LAMIN, M. Francis DURAN-FRANZINI, Mme Prunelle BLOCH, M. Jack-Yves BOHBOT.

Pouvoirs

M. François VAUGLIN	à	Monsieur Patrick BLOCHE
Mme Béatrice THIMONIER-VERRIER	à	Mme Claude-Annick TISSOT

Excusés :

Mme Frédérique JOSSINET
M. Jean-Marie BARRAULT
M. Olivier PAGÈS

A 19h, la séance est ouverte par Monsieur Patrick BLOCHE, Maire du 11e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « J'ouvre la première séance « dématérialisée » du conseil d'arrondissement du 3 mai 2010. Je vous propose que M. Philippe DUCLOUX soit désigné comme Secrétaire de séance.

Je vais vous donner lecture des pouvoirs : M. François VAUGLIN m'a donné pouvoir, Mme Béatrice THIMONIER-VERRIER a donné pouvoir à Mme Claude-Annick TISSOT, et M. Jean-Marie BARRAULT m'a demandé de bien vouloir excuser son absence.

Je porte à votre connaissance que cinq vœux déposés en séance sont consultables sur ODS : un voeu relatif à l'installation de défibrillateurs d'accès public dans les cafés, restaurants et pharmacies de Paris ; un voeu relatif à la délibération 2010 DASCO 4 ; un vœu relatif au Tribunal d'Instance du 11e ; un vœu relatif à l'AP/HP et un vœu relatif au Palais de la Femme. Je vous propose donc de les inscrire à l'ordre du jour, ces vœux ayant été déposés pour les derniers en cours de séance. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2010

M. le Maire : « Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 22 mars 2010. Avez-vous des observations sur celui-ci ? Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter ce procès-verbal. »

Le procès-verbal est adopté

M. le Maire : « Nous en arrivons au premier point de notre ordre du jour, une communication sur les arrêtés d'engagement et pour cela je donne la parole à Mme FLAM, Conseillère déléguée à l'état spécial. »

Mme FLAM : « Merci M. le Maire. Nous avons ce soir quatre arrêtés d'engagement. Vous savez que les arrêtés d'engagement sont des arrêtés comptables qui nous permettent d'effectuer des travaux qui vont se dérouler ou ont déjà commencé pour certains dans notre arrondissement.

Le premier concerne le programme des travaux de grosse réparation, inscrit à la section d'investissement. Il s'agit de la réfection des trottoirs rue de la Folie Méricourt pour un montant de 144 096 €. Ces travaux de réfection sont prévus en quatre phases : la première phase a déjà été réalisée entre République et Oberkampf, cet arrêté d'engagement concerne la seconde phase c'est-à-dire la partie comprise entre Saint-Sébastien et Saint-Ambroise. Ces travaux devraient être terminés au cours du premier semestre 2010. Les deux dernières phases de réfection totale de la rue de la Folie Méricourt auront probablement lieu en 2011.

Les deux arrêtés suivants concernent les travaux de réfection de tapis. Il s'agit du tapis enrobé qui recouvre la chaussée. Le premier concerne l'avenue Parmentier entre le passage Beslay et la rue Saint-Ambroise pour un montant de 99 996,45 €. Ces travaux seront réalisés entre le 9 et le 25 août 2010. L'arrêté suivant concerne la réfection de la chaussée du passage Saint-

Sébastien. Les travaux sont prévus entre le 17 et le 21 mai 2010 pour un montant de 64 998,20 €.

Le dernier arrêté d'engagement est relatif à l'opération d'aménagement de la place de la République, il est d'un montant de 168 495 € et va permettre le financement d'enquêtes pour le stationnement et la circulation, et de sondages sur des arbres. Vous savez que nous sommes dans la deuxième phase de concertation de l'aménagement de la place de la République. La réunion qui va ouvrir cette phase de concertation est prévue le 18 mai et pour la tenue de cette dernière, il a été décidé de réaliser des études d'impact du projet sur le stationnement et la circulation de la place de la République, mais aussi des sondages effectués sur la bonne santé des arbres qui sont sur la place. Cet arrêté finance donc les études qui sont prévues pour démarrer la deuxième phase de concertation du réaménagement de la place de la République. »

M. le Maire : « Merci Mme FLAM pour votre rapport très précis sur ces arrêtés d'engagement qui permet d'avoir des informations sur un certain nombre de travaux qui vont avoir lieu dans notre arrondissement. Nous passons à la seconde communication qui porte sur un sujet sensible, sur lequel en tant qu'élus nous sommes régulièrement interpellés, à savoir l'implantation des antennes relais. Au sein de la municipalité du 11e arrondissement, Mme Pascale BOISTARD a pris en charge ce dossier et je l'en remercie. Nous avons donc trouvé opportun de faire une communication lors du conseil d'arrondissement. Je donne la parole à Mme BOISTARD. »

Mme BOISTARD : « Merci M. le Maire. Effectivement, le problème de l'implantation des antennes relais est un sujet qui préoccupe beaucoup nos concitoyens. La Ville de Paris considère que la question de l'implantation des antennes relais est réellement importante. C'est pourquoi, elle a établi une charte le 20 mars 2003 avec les différents opérateurs. Cette charte a permis d'installer un dialogue et une concertation entre les habitants, les opérateurs et les élus ; de mettre en place la transparence quant aux implantations de ces antennes ; l'obligation de mieux intégrer ces antennes dans le paysage parisien ; de garantir aux parisiennes et parisiens d'un niveau faible d'exposition (2 volts par mètre sur 24 heures) qui tient compte du développement de la technologie de téléphonie mobile de 3ème génération. Une commission parisienne de concertation a été créée. Elle est composée des représentants des opérateurs, d'associations et présidée par Mme Anne HIDALGO, Adjointe au Maire de Paris en charge de l'urbanisme. Les avis émis par les mairies d'arrondissement sont étudiés, discutés afin qu'une décision soit actée quant à l'implantation ou non de nouvelles antennes. Depuis 2008, la Mairie du 11e arrondissement a mené quatre concertations qui ont permis aux riverains concernés de s'exprimer et d'échanger avec les opérateurs. Nous avons aussi, comme le prévoit la charte parisienne, facilité l'accès au service d'écologie urbaine de la Ville de Paris qui peut procéder, à la demande des particuliers, à la mesure des champs électromagnétiques de leur domicile. Ces opérations effectuées par la Ville de Paris sont indispensables pour contrôler si la puissance maximale de ces ondes spécifiée par la charte est bien respectée. En plus des demandes de contrôles individuelles, ce service effectue sur Paris 600 contrôles par an dont trente dans le 11e arrondissement qui compte, à ce jour, 58 antennes tout opérateur confondu. Malgré l'ensemble de ce dispositif parisien, la population reste interrogative quant aux effets des ondes électromagnétiques sur la santé. C'est pourquoi, le Maire de Paris a pris l'initiative en juin 2009 d'une conférence citoyenne intitulée « Onde, Santé, Société » suite à laquelle M. DELANOË a décidé de faire tester l'installation de micro antennes dans certains arrondissements avec pour objectif de limiter leur puissance d'émission sans dégrader la qualité des connexions. Cette initiative va au-delà du processus

gouvernemental du grenelle de l'environnement puisque celui-ci a retenu en priorité la problématique des ondes émises par les téléphones portables sur la santé des utilisateurs et à la marge les répercussions éventuelles des ondes des antennes relais. Ce dernier point avait pourtant été vivement demandé par les associations participantes. Le volontarisme de la Ville de Paris qui reste en avance sur cette question, est donc intact. C'est une ville qui a compris que le progrès ne pouvait exister sans prendre en compte la qualité de vie de ses habitants. La Mairie du 11e arrondissement continuera à faire vivre cette concertation en transparence avec celles et ceux qui y vivent. J'en profite pour vous remercier M. le Maire de votre investissement sur ce dossier. »

M. le Maire : « Merci Mme BOISTARD pour cette communication. Je donne la parole à M. DAGUENET. »

M. DAGUENET : « Je dirais juste un mot pour avoir suivi ce dossier sous l'ancienne mandature. Je partage les décisions qui ont été prises par la Ville, car avant 2001 il n'y avait rien, c'était un champ de bataille. Aujourd'hui les inquiétudes, qu'on les partage ou pas, sont là, y compris parmi les scientifiques chez lesquels le débat persiste. Certains pensent qu'effectivement c'est dangereux, d'autres non. Je crois que ce qui est important dans cette situation, et surtout je pense aux personnes âgées, aux enfants qui sont à proximité, c'est le fait d'appliquer le principe de précaution. Cela me semble plus sage et intelligent. Au-delà il y a une volonté de beaucoup de personnes du tissu associatif de faire baisser la moyenne de 2 volts par mètre à 6 volts. Les moyennes montrent que les mesures se situent entre 0,5 et 8 volts par mètre. On pourrait donc diminuer l'amplitude de ces ondes électromagnétiques. »

Mme BOISTARD : « Au sujet de la baisse de l'amplitude à 6 volts, il faut considérer aussi que ces test vont être émis dans certaines villes de France et probablement dans certains arrondissements de Paris et que cela implique la multiplication d'antennes relais de plus petite importance pour avoir une couverture qui permette à tous de continuer à utiliser son téléphone portable. »

M. le Maire : « On est sur un dossier qui évoluera certainement sur le plan technologique. Le fait que se substituent aux antennes actuelles des micros antennes, qui seront certes plus nombreuses mais qui en terme d'émission auront une puissance beaucoup plus faible, permettra de rassurer les concitoyens sur les conséquences de la diffusion des ondes. C'est une perspective qui nous est ouverte et qui permettra de dépasser de manière intelligente cette sempiternelle discussion sur le bon seuil. Avec Mme BOISTARD, chaque fois que nous avons été sollicité par des habitants inquiets, nous avons mené des concertations, émis des avis qui n'étaient pas complaisants pour les opérateurs, nous avons été amenés à rencontrer des opérateurs pour engager avec eux une discussion dynamique visant à ce qu'ils modifient l'implantation de leurs antennes relais sachant que l'argument qui est systématiquement mis en avant est que nous sommes dans un arrondissement dense où l'utilisation du portable est devenue monnaie courante et qu'il ne faudrait pas qu'un quartier soit dans l'incapacité d'utiliser son téléphone portable. Dans cette affaire, nous essayons d'avoir une position équilibrée et à cet égard les demandes démocratiques sont pour nous fondamentales : la concertation, le débat, l'échange, la prise en compte des avis de nos concitoyens et le fait pour nous élus de relayer ces préoccupations auprès de la commission parisienne de concertation qui fonctionne de manière régulière. Merci Mme BOISTARD et bon courage pour les concertations à venir. »

PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11e ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Nous passons à l'examen des projets de délibération. Nous commençons avec les projets de délibération qui concernent les affaires culturelles. Je donne la parole à M. MARTINET pour nous présenter le projet concernant l'attribution d'une subvention à la SARL Les Ateliers de Danse. »

AFFAIRES CULTURELLES

2010 DAC 47 : Signature d'un avenant à la convention 2009-2010 entre l'Etat, la Ville de Paris et la SARL Les Ateliers de Danse (11e), pour l'attribution d'une subvention au lieu la Ménagerie de Verre. - Montant : 72 750 €.

M. MARTINET : « Merci M. le Maire. Je suppose que tout le monde connaît la Ménagerie de Verre qui est un endroit dirigé par Mme Marie Thérèse ALLIER et qui propose un certain nombre de salles, cinq en l'occurrence, qui permettent à des troupes chorégraphiques de créer et de répéter. Chaque année à deux reprises, la Ménagerie ouvre ses portes aux spectateurs pour les Inaccoutumés et pour Cargo. Nous avions déjà voté une subvention de 75 000 € et nous vous proposons de compléter cette subvention par une deuxième part de 72 750 €. »

Mme TISSOT : « La Ménagerie de Verre est une institution très ancienne et c'est la raison pour laquelle nous soutiendrons l'effort de la Ville. »

M. le Maire : « Je mets ce projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2010 DAC 148 : Subvention à l'association ACP La Manufacture Chanson (11e). - Montant : 11 000 €.

M. le Maire : « Nous passons à un projet de délibération concernant l'attribution d'une subvention à l'ACP La Manufacture Chanson. La parole est toujours à M. MARTINET. »

M. MARTINET : « La Manufacture Chanson est située avenue de la République. Elle propose des formations à des jeunes chanteurs amateurs qui souhaitent se lancer dans cet art difficile qui est de se produire en spectacle. Les efforts de cet organisme sont reconnus par la Ville de Paris qui propose pour la deuxième année de lui attribuer une subvention de 11 000 €, c'est-à-dire 1 000 € d'augmentation par rapport à l'année dernière. Je vous invite donc à voter cette subvention. »

M. le Maire : « Je mets ce projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2010 DAC 176 : Subvention à l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11e arrondissement (U.A.A.C.V.G du 11e).Montant: 600 €.

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme LAMIN pour rapporter sur une subvention à l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11e arrondissement, présidé par notre incontournable M. Roger FICHTENBERG. »

Mme LAMIN : « Cette union regroupe les sections locales des grandes associations nationales d'anciens combattants et résistants du 11e, ainsi que de déportés et victimes de guerre: A.C.P.G – C.A.T.M, A.N.A.C.R, A.R.A.C, F.N.A.C.A, F.N.D.I.R.P, Garibaldiens, U.N.C et Médailles Militaires. L'association participe activement à toutes les autres cérémonies patriotiques locales, nationales et du souvenir. En 2009, elle a organisé, comme chaque année en liaison avec la Mairie du 11e, les diverses cérémonies commémoratives notamment celle à la mémoire de Marcel RAJMAN et de ses camarades de l'Affiche rouge, fusillés au Mont Valérien le 21 février 1944. Cette même année, elle a organisé conjointement avec le comité local de libération, la cérémonie du 65e anniversaire de la Libération du 11e arrondissement avec la participation d'anciens Résistants et en présence de nombreux jeunes réunis sur le parvis de la Mairie du 11e. Afin de lui permettre de poursuivre ces actions, je vous propose de lui attribuer en 2010 une subvention dont le montant est égal à celui que nous lui avons attribué en 2009, soit 600 €. »

Mme TISSOT : « Je voulais rendre hommage au travail fantastique de notre ami M. Roger FICHTENBERG, Président de cette association. Je voterai bien entendu cette subvention qui mériterait d'être un peu augmentée la prochaine fois. »

M. le Maire : « Je me permets de vous préciser que cette association est en partenariat continuel avec la Mairie du 11e arrondissement et que nous prenons en charge sur notre état spécial les frais générés par un certain nombre de cérémonies patriotiques ou d'autres initiatives. »

M. le Maire : « Je mets ce projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

2010 DASCO 4 Tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux.

M. le Maire : « Je propose que M. DUCLOUX rapporte sur le projet concernant la tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux et qu'ensuite Mme TISSOT rapporte son vœu pour que nous puissions engager un débat commun. »

M. DUCLOUX : « Merci M. le Maire. Je tiens à rappeler que ce projet de délibération est important et qu'il tient un engagement de campagne. Il vise à uniformiser la tarification pour la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux sur tout Paris. Je dis cela car le 11e arrondissement était un peu le précurseur puisque la loi date

de 1961, les caisses des écoles sont des établissements publics autonomes et chaque caisse des écoles déterminait la grille tarifaire pour les établissements scolaires. Dans le 11e arrondissement, nous avons, depuis quelques années, adopté une grille avec huit tranches. La grille parisienne comportera huit tranches également et elle a pour but que les familles les plus défavorisées puissent bien entendu bénéficier de tarif préférentiel pour les enfants qui fréquentent les restaurants scolaires. Aujourd'hui sur Paris il y a un fort déséquilibre entre certains arrondissements. Le projet de délibération permettra à 63 % des familles parisiennes de pouvoir bénéficier de tarifs moins importants. Je citerai le tarif 1 : 0,13 €. Dans le 11e nous étions à 0,15 et le tarif 8 : 5 euros, donc une augmentation par rapport au 11e qui était à 4,34 €. Je sais que Mme TISSOT va dire que les classes moyennes vont être touchées, je ne suis pas d'accord avec cet argument, j'anticipe, dans la mesure où il faut savoir que la dernière tranche va concerner les familles dont les revenus sont supérieurs à 7 500 € par mois donc là on ne parle plus de classe moyenne. J'ajouterais que la volonté du Maire de Paris est que la part du « bio » dans les repas soit plus importante et que toute la gestion en terme de ressources humaines soit mieux appréhendée. Le dernier point important, lorsque les caisses des écoles auront à subir un déficit, la Mairie de Paris s'est engagée à le combler. Pour ce qui est du 11e arrondissement, sachez que par rapport aux chiffres que je vous indiquais tout à l'heure, nous n'aurons pas de gros changement d'après la Directrice de la DASCO, cela devrait plutôt apporter un plus. Je pense que nous serons dans une situation d'équilibre, et je le répète nous avons un peu servi de modèle pour toute la politique sociale que mène la caisse des écoles. Je profite de mon intervention pour rendre hommage à toute l'équipe de la caisse des écoles qui travaille sous l'égide de M. Christian KLEDOR, et qui permet à 9 000 enfants dans le 11e arrondissement d'avoir un repas chaud et équilibré au quotidien, avec un important travail mené par les diététiciennes. Je rappelle que le taux de fréquentation des restaurants scolaires du 11e arrondissement varie de 85 à 95 %. Vous connaissez la situation sociale de beaucoup de gens dans le contexte de la crise et ce projet de délibération va dans le sens de cette politique sociale. Voilà chers collègues, j'espère que ce projet sera voté le plus largement possible. »

M. le Maire : « Merci M. DUCLOUX et j'en profite pour vous remercier de votre investissement en tant que Président Délégué de la caisse des écoles du 11e arrondissement, je sais que vous y consacrer beaucoup de votre temps. Mme TISSOT je vous invite à présenter le vœu du groupe UMPPA. »

Mme TISSOT : « Monsieur le Maire, je commence par m'associer aux compliments que vous venez d'adresser à M. DUCLOUX pour son investissement en tant que Président Délégué de la caisse des écoles dont au moins deux administrateurs représentent l'opposition. Je voudrais faire une remarque de principe. Certes la caisse des écoles a peut-être servi d'exemple mais je trouve qu'au titre de la loi PML, la caisse des écoles est bien une institution dans laquelle le maire d'arrondissement peut s'exprimer vis-à-vis de ses électeurs et avoir un vrai pouvoir sur son arrondissement. Je ne connais pas d'autres espaces institutionnels où le maire d'arrondissement a autant de pouvoir. Je trouve donc un peu regrettable qu'aujourd'hui le Maire de Paris re-centralise tous les pouvoirs sur lui et sur le Conseil de Paris alors qu'on nous avait dit que les maires d'arrondissement et les conseillers d'arrondissement devaient avoir plus de pouvoir. Ma deuxième remarque est que cette prise de décision du Maire de Paris augmente trois tarifs : le tarif 5, le tarif 7 et le tarif 8. Vous avez dit M. DUCLOUX que ces tarifs concernaient des familles riches, mais il faut savoir que les familles au tarif 5 payent leurs impôts entre 959 € et 1 370 €, ça ne me paraît donc pas être des familles de nantis. Pour le tarif 7, ils payent entre 1 900 € et 2 500 €, et pour le tarif 8 au-delà de 2 500 €. Je ne trouve pas que lorsqu'on vit à Paris avec des enfants ce soient des

revenus exorbitants. La crise étant, je trouve dommage que ces tarifs là soient en augmentation. J'en profite pour revenir avec une proposition que nous avions faite lors des élections du comité de gestion de la caisse des écoles à savoir que l'on pourrait créer un tarif spécial pour les familles qui ont trois enfants au moins, de façon à favoriser une politique familiale et conserver nos familles dans le 11e arrondissement quel que soit leur niveau de revenu. Je voulais donc profiter de ce projet de délibération pour présenter ce vœu qui je le rappelle faisait partie de nos revendications lors de l'élection du comité de gestion de la caisse des écoles. »

M. DUCLOUX : « Si vous me le permettez Mme TISSOT, je répondrai à la deuxième partie de votre vœu sollicitant que cette tarification soit établi en partenariat avec les vingt maires d'arrondissement et je répondrai également à vos propos par rapport à la loi PML et à la déconcentration. Bien entendu tous les maires d'arrondissement ont été consultés ainsi que les adjoints chargés du scolaire et périscolaire, pour faire en sorte que cette réforme corresponde à la spécificité de chaque arrondissement. La nouvelle proposition de grille tarifaire qui sera mise en œuvre à la rentrée prochaine ne lèsera pas les classes moyennes et au dessus de 7 500 € je pense qu'on est dans une situation confortable. Je réponds maintenant à la première partie de votre vœu à savoir : « Que les familles ayant trois enfants scolarisés dans le même temps dans des établissements scolaires du 11e bénéficient d'une tarification spéciale pour la restauration scolaire ». Aujourd'hui Mme TISSOT les familles qui ont trois enfants scolarisés bénéficient déjà d'une tarification spéciale sur la restauration scolaire. La réforme que nous défendons se base sur les modalités de calcul de la CAF pour l'établissement des quotients familiaux et donc le nombre d'enfants est bien entendu pris en compte. Ce projet concerne tout Paris, après libre à vous de présenter un vœu au Conseil de Paris. Je souhaite que ce projet de délibération soit adopté afin d'avoir un réel équilibre entre tous les arrondissements. »

M. le Maire : « Je me permettrai de compléter la réponse de M. DUCLOUX parce qu'en l'occurrence, vous évoquiez Mme TISSOT le fait qu'en tant que maire d'arrondissement et président de la caisse des écoles j'ai un pouvoir important en la matière. Il faut savoir que les caisses des écoles des arrondissements de Paris n'arriveraient évidemment pas à trouver leur équilibre financier sans des subventions de la Mairie de Paris. La fixation de la tarification pour la restauration scolaire est liée au montant de la subvention de la Mairie de Paris, la marge de manœuvre sur le plan budgétaire n'est donc pas si large que ça. Nous sommes confrontés par la Mairie de Paris à une initiative visant à harmoniser et faire qu'il n'y ait pas d'inégalités territoriales à Paris. Cela me parait un bon réflexe qui devrait être national et régulier, et qui amène à ce que nous ne soyons pas soumis à des tarifs de restauration scolaire différents selon l'arrondissement dans lequel on réside. La caisse des écoles ayant largement anticipé cette réforme, les conséquences dans le 11e arrondissement sont de ce fait très marginales. Les conséquences ne touchent pas les classes moyennes mais les classes supérieures puisque le niveau de revenus, notamment de la tranche la plus élevée, 7 500 €. Enfin, dernière observation, la tarification ici proposée prend déjà en compte le nombre d'enfants puisque le tarif applicable à chaque enfant d'une famille est déterminé sur la base du quotient familial et que la Ville de Paris a souhaité que le mode de calcul du quotient familial des caisses des écoles soit identique à celui de la CAF pour qu'il n'y ait pas de complexité. Comme le quotient familial ce sont les ressources mensuelles nettes imposables de chaque foyer plus les prestations qu'il reçoit divisées par le nombre de parts, sachant que le troisième enfant apporte à lui seul une part, on voit bien que le nombre de parts augmente de manière conséquente, et qu'avec le troisième enfant cela fait baisser le quotient familial. Je mets le

projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Mme TISSOT : « Nous voterons contre le projet de délibération par solidarité avec les élus de mon groupe dans les autres arrondissements. »

M. le Maire : « Je mets ce projet de délibération aux voix. Le groupe UMPPA vote donc contre. Personne ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Pour : 27 dont 1 ayant donné pouvoir
Contre : Mme TISSOT (pouvoir de Mme THIMONIER-VERRIER) et M. BOHBOT
Le projet de délibération est adopté à la majorité.

M. le Maire : « Je mets le vœu du groupe UMPPA aux voix. Le groupe UMPPA vote donc pour. La majorité vote contre. Le vœu est donc rejeté. »

Pour : Mme TISSOT (pouvoir de Mme THIMONIER-VERRIER) et M. BOHBOT
Contre : 27 dont 1 ayant donné pouvoir
Le vœu est rejeté.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

2010 DDEEES 88 Subvention à l'association des commerçants et artisans Bastille Roquette Léon Blum (11e) pour les illuminations de fin d'année 2009.Montant : 12 000 €.

M. le Maire : « Nous passons au projet de délibération suivant, la parole est à M. MIKHAÏLOFF pour une subvention à une association de commerçants pour les illuminations de la fin d'année dernière. »

M. MIKHAÏLOFF : « Il s'agit donc d'attribuer une subvention à l'association de commerçants et artisans Bastille Roquette Léon Blum pour les illuminations de la fin de l'année 2009 et ce dans le cadre de l'opération « Paris Illumine Paris ». Ces illuminations de qualité et esthétiques comme vous avez pu le constater, prennent en compte les préoccupations du développement durable, d'économie d'énergie et d'innovation. Je ne vais pas vous présenter l'intégralité du dispositif « Paris Illumine Paris » que vous connaissez déjà, mais je voudrais simplement vous rappeler les dispositifs habituels de soutien aux illuminations des associations de commerçants puisque la Ville de Paris participe habituellement à hauteur du tiers du financement. Dans le cadre de l'inauguration de la rue de la Roquette rénovée, la Mairie du 11e a souhaité donner un lustre tout particulier à ces illuminations et aider cette association de manière plus large qu'habituellement au fameux tiers. La Mairie du 11e est intervenue auprès de la Mairie de Paris pour que cette association puisse bénéficier d'une aide exceptionnelle, ce que la Ville a consenti en lui attribuant une subvention de 12 000 € sur les 26 000 € engagés. J'en profite pour saluer le travail remarquable de cette association et en particulier de sa présidente Mme Pascale COHEN puisque c'est une association très dynamique qui travaille en bonne intelligence avec la municipalité. Leur dernier projet en collaboration avec la mairie du 11e est un projet de festival « Bastille quartier libre » qui mettra à l'honneur les professions indépendantes et les

commerces de proximité. C'est pourquoi je vous demande de voter favorablement cette délibération. »

M. le Maire : « Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2010 DDEEES 114 Subvention à l'association Terramicales - Montant 3 500 €.

M. le Maire : « Je me tourne maintenant vers Mme BRANDY pour rapporter sur la subvention à l'association Terramicales. »

M. BRANDY : « L'association Terramicales, anciennement Ceramicales, a été créée le 30 mars 2006. Elle est présidée par Madame Patricia VIELJEUX, et demeure au 21 rue Godefroy Cavaignac à Paris 11e. Elle organise, depuis quatre années, en collaboration avec la Mairie du 11e arrondissement, le Festival de Céramique de Paris qui se déroule Salle Olympe de Gouges. Sont associées à ces événements : les écoles d'art appliqué, notamment l'école d'Arts Appliqués Olivier de Serre, la Société d'encouragement aux Métiers d'Art, les Ateliers d'Art de France et la revue de la Céramique et du Verre. L'association Terramicales a organisé le 4e Festival de la Céramique, du 26 au 28 mars 2010. Trente deux céramistes ont exposé dans un espace de 1 200 m². L'Egypte y a été mise à l'honneur avec une exposition de l'école de poterie fondée au Fayoum, oasis à 80 km du Caire. Comme pour chaque salon, l'association a organisé un concert avec des instruments en terre, des projections de courts et moyens métrages autour des différents métiers de la terre ainsi qu'une exposition de photographies de portraits de céramistes. Afin de soutenir les actions de l'association Terramicales à la fois pour le Festival de la Céramique et pour les actions qu'elle mène en parallèle, je vous propose de lui attribuer, en 2010, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 €. Il faut savoir que l'association avait demandé une subvention de 7 450 € et que chaque année on lui attribue 3 500 €. »

M. le Maire : « Merci Mme BRANDY pour votre investissement sur ce superbe Festival de la Céramique que vous avez organisé. Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

URBANISME

2010 DU 78 Réalisation par la SIEMP d'une opération mixte comprenant une crèche et 14 logements sociaux située 14 à 20 impasse Truillot (11e).

M. le Maire : « Nous passons au dossier d'urbanisme et en l'absence de M. VAUGLIN, je vais donner la parole à M. GETTLIFFE pour rapporter sur un projet cher à la municipalité du 11e arrondissement, à savoir l'impasse Truillot. »

M. GETTLIFFE: « Si vous me le permettez Monsieur le Maire, je rapporterai conjointement sur cette délibération et sur la 2010 DLH 44 qui est en lien direct avec cette opération qui est

effectivement très importante pour l'arrondissement, puisque c'est la première fois depuis Haussmann que nous allons ouvrir une perspective dans l'arrondissement. Elle n'aura sûrement pas la renommée de la place de l'Etoile mais elle aura tout de même un certain cachet puisqu'elle aura quand même en point d'orgue l'Eglise Saint-Ambroise. C'est un moment important que nous allons vivre dans les mois à venir. Il y a donc deux délibérations : la 2010 DLH 44 concerne le dépôt d'un permis de démolir des derniers bâtiments du SAMU social situés sur la parcelle du 66, boulevard Richard Lenoir à Paris 11e, puisque nous avons obtenu une réponse favorable du Maire de Paris pour transférer temporairement le SAMU social dans le 15e arrondissement, cela va permettre d'accélérer la démolition des actuels bâtiments. Une première partie ayant déjà été détruite, on va pouvoir réaliser les travaux par la rue Moufle et non par l'impasse Truillot ce qui lève d'importants obstacles. L'opération en question va pouvoir être engagée sans délai et ce n'est pas seulement une affaire de perspective mais aussi une affaire de logement social et de crèche puisque l'opération que je vous propose d'approuver, qui sera réalisée par la SIEMP, est une opération mixte qui comprend à la fois une crèche de 60 berceaux et la construction de 13 logements sociaux et d'un logement de fonction pour la crèche. Il s'agit donc d'autoriser le dépôt par la SIEMP de toutes demandes de permis de construire nécessaires à la réalisation de ce programme qui sera situé au 14/20 impasse Truillot. Je vous propose donc d'adopter ces deux délibérations très importantes pour l'arrondissement. »

M. MIKHAÏLOFF : « Je voterai évidemment ce projet de délibération. Il est vrai que depuis le Baron Haussmann il y a eu peu d'aménagements d'espaces verts, sachant que le 11e n'était d'ores et déjà pas favorisé en la matière. On ne peut donc que saluer ce grand travail municipal. Je souhaiterais néanmoins que l'on épargne le petit pavillon 19e qui est enchâssé dans le garage Mercedes. »

M. le Maire : « C'est un dossier sur lequel plusieurs municipalités du 11e ont travaillé successivement, compliqué et difficile, avec beaucoup de contraintes. Les contraintes tombent les unes après les autres : le déménagement du garage Mercedes et le déménagement temporaire du SAMU social. De ce fait la libération progressive de cette parcelle va avoir des conséquences majeures par rapport à la construction de la crèche et des 13 logements sociaux. Les travaux vont pouvoir se faire à partir de la rue Moufle et pas à partir de l'impasse Truillot ce qui va être un immense soulagement pour les riverains compte tenu de la fragilité de cette impasse et de son sous-sol, durement mis à l'épreuve par des camions de l'entreprise Fayolle. Je suis à nouveau intervenu auprès de la Direction de la Voirie et des Déplacements pour trouver une autre implantation à l'entreprise Fayolle que la friche de l'impasse Truillot. De toute façon elle doit partir avant la fin de l'année mais je souhaiterais que ça intervienne plus vite encore. Cela nous permettra de stabiliser l'impasse Truillot quand l'opération commencera. Au-delà de cet aménagement, c'est une modification conséquente de la perspective offerte à partir du boulevard Richard Lenoir ou à partir du boulevard Voltaire qui sera proposée dans un avenir proche. En ce qui concerne le petit pavillon 19e, nous n'avons aucune idée de son état. Evidemment tout sera fait pour conserver ce pavillon s'il peut survivre à la démolition du garage Mercedes. Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2010 DLH 44 Dépôt de la demande d'un permis de démolir les bâtiments A, B, C, G et H1 situés au 66 boulevard Richard Lenoir (11e).

M. le Maire : « Je mets le second projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

LOGEMENT ET HABITAT

2010 DLH 63 Location par bail emphytéotique, au profit de la FIAC, de l'immeuble communal situé 56 rue Trousseau (11e).

M. le Maire : « Je donne la parole à M. GETTLIFFE pour rapporter sur deux projets de délibération concernant du logement social. »

M. GETTLIFFE : « Le projet de délibération 2010 DLH 63 concerne le bâtiment du 56 rue Trousseau que vous visualisez certainement puisque, depuis un certain temps, les fenêtres en sont obstruées. La Ville de Paris a acquis cet immeuble par voie de préemption. C'est un ancien hôtel meublé qui comporte actuellement 48 chambres. L'immeuble est très vétuste, il a donc été convenu de le restructurer et d'en faire un immeuble de logement social. Le nombre de logements proposés dépendra de la restructuration qui sera effectuée par la FIAC, filiale de Batigère, bailleur qui développe de manière significative son parc dans l'arrondissement. L'objet de cette délibération est de confier par bail emphytéotique à la FIAC cette immeuble qui fera l'objet d'une délibération ultérieure pour y définir le type de logements sociaux. »

M. le Maire : « Réjouissons nous collectivement de ce projet. Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2010 DLH 48 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal situé 34 rue Alexandre Dumas (11e).

M. GETTLIFFE : « La Ville de Paris a acquis par voie de préemption l'immeuble situé 34 rue Alexandre Dumas (11e), en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux. L'immeuble comprend 11 logements et un local commercial qui sont loués. Il est proposé d'autoriser le Maire de Paris à conclure un bail emphytéotique portant location de cet immeuble à PARIS HABITAT-OPH, qui souhaite y réaliser un programme comportant des logements sociaux. Les types de ces logements sociaux seront déterminés ultérieurement. »

M. le Maire : « Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2010 DLH 97 Transfert au profit de Résidences Sociales Ile-de-France d'une garantie d'emprunt initialement accordée par la Ville de Paris à Immobilière 3 F pour le financement d'un foyer de travailleurs migrants situé 51 boulevard de Belleville (11e).

M. le Maire : « La parole est à Mme PRADINAS-HOFFMANN sur un dossier important concernant le financement d'un foyer de travailleurs migrants situé 51 boulevard de Belleville. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN: « La société d'HLM « Immobilière 3F » cède l'ensemble de ses foyers et établissements à redevance en Ile-de-France à sa nouvelle filiale « Résidences Sociales Ile-de-France ». Afin d'organiser cette cession, il est nécessaire que la Ville de Paris maintienne les garanties sur les emprunts jusqu'alors accordées à « Immobilière 3F » pour les programmes concernés, notamment pour le foyer de travailleurs migrants situé au 51 boulevard de Belleville à Paris (11e), cédé en 2008 par « France Habitation » à « Immobilière 3F ». Ce transfert immobilier nécessite la reprise par l'acheteur des différentes obligations liées au titre de propriété, et notamment le remboursement de l'emprunt, qui va donc être transféré à « Résidences Sociales Ile-de-France ». Ce prêt avait bénéficié de la garantie de la Ville de Paris au titre du financement du logement social. Il est donc demandé le maintien de la garantie de la Ville de Paris au profit de « Résidences Sociales Ile-de-France ». Les droits de réservations obtenus par la Ville seront maintenus. Il est proposé en conséquence de transférer au profit de « Résidences Sociales Ile-de-France » les garanties d'emprunts accordées initialement à « Immobilière 3F » et d'autoriser le Maire de Paris à signer les conventions de transfert de garantie entre la Ville et « Résidences Sociales Ile-de-France ».

M. le Maire : « C'est un beau projet de délibération et avec ce transfert cela nous permettra de ne pas prendre trop de retard. Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

2010 DEVE 4 Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption de la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris.

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme KIELEMOËS pour rapporter sur un projet de délibération concernant l'information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption de la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris. »

Mme KIELEMOËS: « Merci M. le Maire. Ce projet de délibération concerne le vote la semaine prochaine au Conseil de Paris d'un nouveau règlement concernant les jardins et les bois appartenant à la Ville de Paris. En effet, l'ancien règlement datait de 1985, et depuis les usages et les pratiques dans les jardins ont beaucoup évolué. Les pratiques des usagers mais aussi les pratiques des jardiniers puisque ce sont des espaces gérés de manière écologique où l'on protège la biodiversité. Les agents de surveillance et d'accueil sont souvent confrontés à des situations bizarres car les pratiques ont évolué mais le règlement, lui, n'avait pas changé. Il était donc nécessaire de le toiletter et de le changer sur de nombreux points. La préparation de ce projet de règlement a fait l'objet de nombreux échanges avec les Maires des arrondissements et d'autres Elus, le Conseil parisien de la Jeunesse, la Préfecture de Police, les Agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, les organisations syndicales, la Direction des Affaires Juridiques et d'autres directions de la Ville. Les commissions mixtes paritaires, réunies par les Maires d'arrondissement, pourront adapter le

règlement général ici présenté pour ce qui concerne les conditions d'accès et d'usage afin de prendre en compte les spécificités locales et les attentes des usagers. Il y a en plus de ce règlement, une charte de bon usage qui permet de préciser les choses ainsi qu'un recueil de textes de règles techniques environnementales. Je vous demande donc de bien vouloir adopter ce nouveau règlement. »

M. le Maire : « Je vous remercie Mme KIELEMOËS ainsi que M. CORSIA pour la soirée que vous avez organisée sur la biodiversité lors de la semaine du développement durable où ont fleuri d'ailleurs bien d'autres initiatives. Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET SPORTS

2010 DJS 12 Subventions à quinze associations du 11e arrondissement. Montant total : 26.450 euros.

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme DEBIEUVRE, en l'absence de M. BARRAULT, pour rapporter sur deux projets de délibération concernant les subventions aux associations sportives du 11e arrondissement. D'abord à quinze d'entre elles puis à onze dans le deuxième projet. »

Mme DEBIEUVRE : « L'aide apportée par la Municipalité concerne ici le fonctionnement des associations sportives dont l'activité s'exerce principalement au profit des habitants du 11e arrondissement, qui perçoivent pour l'exercice 2010 une subvention inférieure à 5 000 €. La réforme des critères d'attribution des subventions, votée au Conseil de Paris en février 2009, a instauré de nouveaux critères additionnels : promouvoir la pratique du sport des femmes, des personnes en situation de handicap et des seniors, promouvoir des actions à visée sociale, de formation ou visant les jeunes enfants, présence du club dans un quartier politique de la ville (ou participation au dispositif « Réduc-sport »). De plus, un critère pondérateur a été instauré pour les associations dont la trésorerie était trop importante. En ce qui concerne le 11e arrondissement, quinze associations répondent à plusieurs de ces critères. Par ailleurs, tous les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec le maire d'arrondissement. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 26 450 € à ces associations répartis comme suit :

Association Gymnastique rythmique sportive Paris 11 : 1 000 €
Association sportive du collège Anne Frank : 800 €
Association sportive du collège Beaumarchais : 1 400 €
Association sportive du collège Alain Fournier : 2 000 €
Association sportive du lycée Marcel Deprez : 1 000 €
La joie par la danse : 3 000 €
Association sportive du collège Lucie Aubrac : 1 000 €
Association sportive Dumas Voltaire : 3 700 €
Association sportive du lycée professionnel Turquetil : 1 000 €
Club Basket Paris 11 : 3 450 €
ABC Bouvines : 2 000 €
Paris volley club : 2 500 €

Association Parisienne de Baby Gym Ludique-APBGL : 1 200 €
Association sportive du Lycée Paul Poiret : 400 €
Sité-Bad : 2 000 €

M. le Maire : « Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2010 DJS 94 Subventions à onze associations du 11e arrondissement. Montant total : 15.600 euros.

Mme DEBIEUVRE : « Dans le même cadre que la délibération 2010 DJS 12, la 2010 DJS 94 concerne l'attribution d'une subvention globale de 15 600 € à onze associations du 11e arrondissement répartie comme suit :

JUMP-Jeunesses Unies Ménilmontant Parmentier : 2 800 €
Amicale laïque St-Sébastien : 2 500 €
Association sportive du collège Voltaire : 1 100 €
Association sportive du lycée Voltaire : 350 €
Coraly Twirling Paris 20 : 900 €
Oxalis : 500 €
Athlétic coeur de fond : 1 400 €
Association sportive Bouvines Loisirs et Culture : 3 700 €
Club de pétanque des Trois Bornes : 500 €
F.C. Paris Arc-en-Ciel : 1 550 €
Han-bull Taekwondo do-jang France Corée: 300 €

M. le Maire : « Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2010 DJS 211 Signature de conventions avec 15 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

M. le Maire : « Je donne la parole à M. DUCLOUX sur la signature de conventions avec 15 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011. »

M. DUCLOUX : « Ce projet de délibération concerne une nouvelle fois la caisse des écoles du 11e arrondissement et 15 caisses sur Paris. C'est un lien entre la restauration scolaire et l'activité sportive qui concerne les écoles municipales des sports créées en 2003 à l'initiative de M. DELANOE. Ces écoles proposent des stages sportifs organisés durant les vacances scolaires au profit des jeunes âgés de 10 à 16 ans. Les enfants participant à ces activités doivent bien entendu se restaurer. Ainsi, pour les vacances scolaires se déroulant entre le 1er juillet 2010 et le 30 juin 2011, le prix d'un repas avec goûter sera le suivant :

-8,32 € si le service de restauration a lieu dans un centre de loisirs ;
-7,69 € si le service de restauration a lieu dans un espace nature, notamment sur la Base de Choisy-le-Roi ;
-5,53 € si le service de restauration prend la forme d'un pique-nique.
Ces activités ont un réel succès auprès des jeunes, c'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération. »

M. le Maire : « Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération.»

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2010 DJS 242 Subvention à « Le Picoulet - Mission Populaire XIe » - Montant total : 8.000 €.

M. le Maire : « La parole est à M. MAS CAPITOLIN pour le dernier projet de délibération inscrit à l'ordre du jour avant l'examen des vœux. Il s'agit d'une subvention à l'association « Le Picoulet – Mission Populaire XIe ».

M. MAS CAPITOLIN : « L'association Le Picoulet -Mission Populaire XIe a pour objet de gérer la maison de quartier appelée Le Picoulet, mener une action globale favorisant la mixité, l'autonomie et la participation des personnes et organiser des activités d'animation, de formation et de réflexion. Son action « Accompagnement éducatif des jeunes » permet à plus d'une trentaine d'adolescents de 13 à 18 ans qui fréquentent le centre social Le Picoulet de s'exprimer et d'être écoutés, de faire l'apprentissage des règles de vie en collectivité, d'acquérir une autonomie dans leur scolarité et leur formation. Cette action est mise en oeuvre durant toute l'année 2010, les mardis soir, mercredis, vendredis soir et pendant les vacances scolaires. L'action propose notamment la pérennisation du groupe de danse hip hop créé en 2009, une pédagogie active de la mixité filles/garçons et un dialogue avec les familles en vue de faire participer les adolescentes aux activités et séjours, l'accompagnement de projets à visée professionnelle pour les 14-18 ans, des ateliers de débat, de réflexion et de découverte, et enfin, la participation à des actions citoyennes ou à des moments associatifs de la vie du quartier. Compte tenu de son intérêt en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens du quartier Fontaine au Roi, il est proposé d'attribuer à l'association Le Picoulet – Mission Populaire XIe une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de la jeunesse, et de 3 000 € au titre de la politique de la ville. »

Mme OUMER : « Je profite de cette occasion pour souligner, non seulement, le travail général global de lien social que réalise le centre social Le Picoulet au bénéfice des habitants du territoire Fontaine au Roi, mais également celui de lien entre les autres acteurs associatifs institutionnels qui interviennent sur ce quartier. Je pense spécialement au travail de coordination qui est fait dans le cadre de la Fête de Quartier Belleville Saint Maur qui aura lieu le 12 juin prochain place Jean-Pierre Timbaud. »

M. le Maire : « Je mets le projet de délibération aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter cette délibération.»

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

EXAMEN DES VŒUX

V2010_11_01 Voeu relatif à l'installation de défibrillateurs d'accès public dans les cafés, restaurants et pharmacies de Paris.

M. le Maire : « Nous passons au premier vœu présenté par M. MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'un vœu du cœur. Je voudrais simplement vous rapporter quelques points sur la situation de la lutte contre les arrêts cardiaques en France et au-delà. Il y a quelques années une étude approfondie avait été menée à Seattle aux Etats-Unis sur les arrêts cardiaques survenus dans les lieux publics. Les autorités sanitaires se sont rendues compte que les personnes pouvaient être sauvées dès lors qu'elles pouvaient bénéficier de l'assistance d'un défibrillateur cardiaque. Dans la majeure partie des cas, l'arrêt cardiaque correspond avant tout à un problème de fibrillation ventriculaire c'est-à-dire que le cœur ne s'arrête pas tout de suite mais il fibrille. La définition de la fibrillation est la suivante : c'est un trouble du rythme cardiaque qui correspond à la contraction rapide désorganisée et inefficace des ventricules cardiaques. Les ¾ des arrêts cardiaques peuvent donc être traités à temps si on utilise des défibrillateurs qui permettent au cœur de retrouver une activité cardiaque dite spontanée. Depuis que les défibrillateurs ont été installés à Seattle, le taux de survie est actuellement estimé entre 20 et 30 % alors qu'il n'est que de 2 à 3 % en France. Vous voyez qu'il y a donc une marge importante de vies à sauver. L'arrêt cardiaque soudain est responsable chaque année en France de 40 à 50 000 décès. Face à ce fléau, et en cas de fibrillation ventriculaire, la délivrance d'un choc électrique rapide adéquat permet de rétablir un rythme cardiaque normal. En l'absence de prise en charge, en moins de dix minutes, les chances de survie sont quasi nulles. En revanche, si la victime reçoit un choc électrique durant la première minute, les chances de survie sont supérieures à 90 % et dans 70 % des cas d'arrêt cardiaque des témoins sont présents et pourraient donc réagir. Selon l'INSERM, l'intervention rapide grâce au massage cardiaque d'un défibrillateur pourrait permettre de sauver en France 5 à 10 000 personnes chaque année. La diffusion de ces défibrillateurs apparaît donc comme une priorité de santé publique. Des initiatives intéressantes sont prises par certains pays, comme à Stockholm, où tous les taxis ont été récemment équipés de défibrillateurs. Il faut savoir que la France est plutôt dans le peloton de queue en matière d'équipement au niveau européen mais aussi en comparaison aux Etats-Unis ou au Japon. La moyenne en Europe de l'Ouest est à peu près de 80 appareils par millions d'habitants, on est passé de 80 à 140. L'Allemagne est à 264 appareils par millions d'habitants, les Pays-Bas 194, alors que l'Espagne est à 63 et la France à 77. Il y a là une marge d'équipement importante qu'il convient de réaliser. Ce vœu incite la Ville de Paris à créer un réseau public de défibrillateurs d'urgence sur la voie publique ou dans des commerces. Il aspire à aider les commerces tels que les restaurants et pharmacies à s'équiper d'un défibrillateur ou les équipe elle-même sur le modèle de l'ancien réseau de téléphones publics. Je vous demande donc de soutenir ce vœu qui est de grande utilité publique. »

M. le Maire : « J'ai un amendement à faire sur ce vœu. Je souhaiterais que vous substituiez au terme « financièrement » le terme « par tous moyens », cela permettrait d'aller au-delà d'une simple incitation financière. Je mets ce projet de vœu aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter ce vœu. »

Mise aux voix la délibération vœu est adoptée à l'unanimité.

V2010 11 03 Voeu relatif au Tribunal d'Instance du 11e.

M. le Maire : « Nous en arrivons au second vœu dont M. DAGUENET est le rapporteur, il concerne le Tribunal d'Instance du 11e. »

M. DAGUENET : « Je rappelle que lors de notre séance du 1er février 2010, nous avons émis le voeu que le Maire de Paris intervienne auprès du Premier Ministre et du Ministère de la Justice afin que le Tribunal d'Instance du 11e, soit maintenu dans l'arrondissement, permettant ainsi une justice de proximité, de qualité et accessible à tous. Le Conseil de Paris s'est prononcé aussi en faveur du maintien des Tribunaux d'Instance parisiens, Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de la Justice, a affirmé le 6 avril dernier en réponse à une question de la Sénatrice Nicole BORVO-SEAT, que « dans le cadre du transfert du Tribunal de Grande Instance aux Batignolles, une réflexion est effectivement engagée sur le sort des Tribunaux d'Instance » mais que « la décision sera prise après concertation étroite avec les Elus concernés », alors qu'on nous disait que ce n'était pas d'actualité de regrouper les Tribunaux d'Instance, l'inquiétude des Elus du 11e et de Paris était bien fondée. La suppression des Tribunaux d'Instance dans les arrondissements serait synonyme de diminution des moyens et de déshumanisation des procédures et qu'elle risquerait de porter un coup fatal à la justice de proximité. D'autant que les tribunaux d'instance permettent, je le rappelle, de traiter tout ce qui est du ressort de la justice de proximité à savoir : des contentieux électoraux notamment le jour des élections, des tutelles et des curatelles, des injonctions de payer, des ordonnances de requêtes, des contentieux des élections professionnelles, des règles de protection des mineurs, l'enregistrement de PACS et de tous les déférés qui se rapportent à l'ensemble de ces affaires. Le Conseil d'arrondissement du 11e se refuse à être mis devant le fait accompli. Sur proposition de Monsieur le Maire, Patrick BLOCHE, moi-même, Stéphane MARTINET, Georges SARRE et Khédidja BOURCART, nous émettons le vœu que le Maire de Paris demande à la Ministre de la Justice de communiquer, comme elle s'y est engagée, les modalités et le calendrier de cette concertation à l'ensemble des Elus de Paris et que ceci soit le préalable à toute prise de décision concernant les Tribunaux d'Instance parisiens. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci M. DAGUENET pour ce nouveau vœu sur le Tribunal d'Instance du 11e. Je donne la parole à Mme TISSOT puis à M. SARRE. »

Mme TISSOT : « Juste une explication de vote. Comme l'a très bien dit M. DAGUENET, c'est qu'à plusieurs reprises et notamment récemment au Parlement, le Garde des Sceaux avait indiqué qu'aucune décision n'était prise à ce jour concernant les tribunaux d'instance dans le cadre du transfert du TGI aux Batignolles et elle a pris le soin de préciser qu'elle associerait les élus le temps venu à la décision. J'ai envie de dire que ce vœu est non avenu et donc en conséquence pour l'instant nous nous abstiendrons. »

M. SARRE : « Chers collègues, je vais dire à Mme TISSOT que le dernier propos qu'elle vient de tenir ne peut qu'inviter le Conseil à voter le texte présenté. Il est tout à fait clair que s'il n'y a pas de préparation, on risque d'avoir un changement extrêmement profond donc il faut soutenir ce vœu. »

M. DAGUENET : « Je crois que ce vœu est important parce que malgré ce que dit Mme TISSOT, lorsqu'on avait posé la question, il était parait-il hors de question de regrouper les

tribunaux d'instance. Ce vœu est juste et nos inquiétudes étaient légitimes, il vaut mieux être prudent et surtout s'assurer qu'on ne soit pas mis devant le fait accompli une nouvelle fois. »

M. BOHBOT : « Je veux dire simplement que pour l'instant la Ministre a répondu au Sénat à une question de Mme BORVO-SEAT, réponse consultable sur internet. Aucune décision n'est prise et la Ministre s'est engagée à informer normalement les Elus d'arrondissement, j'imagine au premier chef le Maire d'arrondissement qui sera consulté sur tout projet concernant le Tribunal d'Instance. Nul besoin de faire un procès d'intention ici. Simplement, et Mme TISSOT a eu raison de le dire, ce vœu si j'étais le Maire d'arrondissement, je demanderai à son auteur de le retirer. »

M. le Maire : « Mais vous n'êtes pas Maire d'arrondissement et ce vœu ne sera donc pas retiré. Je mets ce projet de vœu aux voix. L'UMPPA s'abstient. Je vous propose donc d'adopter ce vœu. »

Abstentions : 3 dont 1 ayant donné pouvoir (Mme Claude-Annick TISSOT – pouvoir de Mme Béatrice THIMONIER-VERRIER-, M. Jack-Yves BOHBOT)
Mise aux voix la délibération vœu est adoptée à la majorité.

Mise aux voix la délibération vœu est adoptée à la majorité.

V2010 11 04 Voeu relatif à l'AP/HP.

M. le Maire : « Nous en arrivons à l'avant-dernier vœu qui concerne l'AP/HP présenté par Mme BLOCH. Comme vous le savez, la prochaine séance du Conseil de Paris du lundi 10 mai amènera, à l'initiative de M. DELANOË, à ce que l'Assemblée municipale puisse débattre de l'avenir de l'AP/HP en fonction des évènements qui se sont produits depuis plusieurs mois, situation que l'on peut qualifier de crise au sein de l'Assistance Publique / Hôpitaux de Paris. En l'occurrence, pour préparer cette séance du Conseil de Paris, a été constitué un groupe de travail auquel j'ai l'honneur de participer pour représenter le groupe socialiste radical et apparenté. Ce groupe de travail a procédé à toutes les auditions que l'on pouvait réaliser, pour préparer dans les meilleures conditions cette séance du Conseil de Paris du 10 mai, qui sera un grand moment d'échange démocratique et qui permettra surtout à la collectivité de dire son engagement et sa volonté que l'AP/HP continue à remplir, de la meilleure façon qu'il soit, son rôle de service public de la santé au service de tous les Parisiens et des Franciliens. Voilà les informations que je souhaitais vous apporter, j'ai été amené en tant que Maire d'arrondissement à participer à un rassemblement qui a eu lieu à la Mairie du 12e arrondissement et qui visait à empêcher la fermeture de la maternité de l'hôpital Saint-Antoine ; et à une réunion publique sur l'hôpital Trousseau. On parle de deux établissements qui ne sont pas sur le territoire de notre arrondissement mais qui sont bien connus des citoyens du 11e puisque nous avons la caractéristique d'être un grand arrondissement (153 000 habitants) sans hôpitaux mais avec néanmoins des établissements de santé. De ce fait nous avons souhaité prendre l'initiative de mettre sur le fronton de la mairie l'expression la plus publique et revendicative qui soit à travers une banderole disant notre position quant au démantèlement de l'AP/HP et aux suppressions d'emplois prévues. Cela dit l'avenir de l'AP/HP ce ne sont pas que des emplois et des services à préserver, c'est aussi un enjeu rarement évoqué ce qui m'a beaucoup frappé pendant les auditions à savoir procéder à des investissements ambitieux pour moderniser des établissements qui très souvent le demandent fortement. Nous avons été témoins les uns et les autres de l'état de délabrement de

certains bâtiments dans un grand nombre d'établissements de l'AP/HP. Je dis tout cela dans un contexte où on pourrait ajouter « attention fragile », car j'ai pu assister à l'Assemblée Nationale à une offensive récente visant à remettre en cause ce statut particulier, hérité de l'histoire de la santé publique, qui est l'existence de l'AP/HP. En ce domaine, on joue avec quelque chose de très fragile surtout dans une situation de crise où on se dit quelque part que le grand emprunt qui a été annoncé par le Président de la République il y a quelque temps pourrait trouver son utilité pour répondre aux demandes d'investissement de l'AP/HP. Je donne la parole à Mme BLOCH, Conseillère déléguée à la santé publique, pour rapporter sur ce vœu. Je corrigerais simplement le fait que sur le texte du vœu il est indiqué que j'en suis le rapporteur alors qu'il s'agit de Mme BLOCH. »

Mme BLOCH : « Merci M. le Maire, je vais donner lecture du vœu :

Considérant que l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) traverse depuis de longs mois une crise grave. Dès 2009, lors du vote de la loi « Hôpitaux, patients, santé et territoires » (HPST), l'AP-HP s'est fortement mobilisée pour préserver la place centrale du projet médical dans la conduite de l'hôpital, pour refuser une mise sous tutelle par l'Agence Régionale de Santé, et pour dénoncer un discours et une politique qui nient le rôle particulier et les spécificités du premier groupe hospitalier d'Europe.

Considérant qu'en 2010, cette mobilisation atteint un niveau sans précédent suite aux annonces des pouvoirs publics de suppressions de plusieurs milliers d'emplois dans les 4 années qui viennent, du report de très nombreuses opérations d'investissement indispensables, et de fermetures de services. De manière unanime, la communauté hospitalière, les patients, les élus locaux ainsi que le Conseil d'administration de l'AP-HP ont à de nombreuses reprises exprimé une inquiétude légitime et contestent ces projets qui remettent en cause l'offre et la qualité des soins, ainsi que la place et le rôle de l'AP-HP.

Considérant que l'AP-HP est tout d'abord un des piliers essentiels de l'accès, dans la proximité, à des soins de premier recours de qualité pour tous les habitants de la métropole parisienne. Elle est ancrée sur un territoire où la médecine de ville est, par endroits, gravement défaillante, et va, de plus, continuer à décroître.

Considérant que l'AP-HP est un des principaux moteurs de la médecine française. Par son engagement dans l'excellence, l'AP-HP contribue de manière déterminante à la recherche médicale scientifique, vecteur fondamental de progrès humain et de développement économique. Elle est également un lieu central d'enseignement, de formation et de promotion sociale. A ce titre, l'AP-HP doit voir ses spécificités pérennisées voire renforcées.

Considérant que pour remplir au mieux ces missions, l'unité de l'AP-HP doit être, tout d'abord, préservée, et les scénarios prévoyant l'éclatement de l'AP-HP en plusieurs entités écartés.

Considérant que des moyens suffisants doivent être consacrés à la modernisation de l'AP-HP. Une insuffisance chronique d'investissement aboutit aujourd'hui à un bâti dispersé, souvent vétuste voire obsolète. L'évolution des pathologies, de la science, des technologies et du rôle de l'hôpital rend nécessaire une modernisation de l'offre de soins, qui impose de repenser l'organisation des soins et d'investir pour doter l'hôpital d'infrastructures modernes. Cette modernisation doit ainsi permettre de créer des ensembles plus sûrs, plus efficaces et plus

fonctionnels pour le soin et pour la recherche, autour des plateaux techniques et surtout atour du patient.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Patrick BLOCHE, Stéphane MARTINET, Georges SARRE, Jacques DAGUENET et Khédidja BOURCART, le Conseil du 11e arrondissement émet le vœu :

- Que le gouvernement prenne des engagements forts, au plus tôt, pour mettre un terme à l'incertitude et à la défiance actuelles
- Que l'ensemble des pouvoirs publics réaffirme leur attachement à l'unité de l'AP-HP et leur opposition aux différents scénarios d'éclatement
- Que L'AP-HP, hôpital métropolitain, soit pleinement inscrite dans son territoire, mais que ses spécificités et son rôle de recours national et international soit également reconnus
- Que le gouvernement renonce aux projets de suppressions massives d'emploi, à la convergence tarifaire pour 2012, et mette en œuvre un plan ambitieux de retour à l'équilibre, qui tienne compte de l'ensemble des missions et des charges réelles de l'AP-HP.
- Que les autorités de tutelle de l'AP-HP mettent en œuvre un plan d'investissement exceptionnel, de 2 Mds d'euros supplémentaires sur 10 ans, pour permettre la modernisation de l'AP-HP.
- Que le plan stratégique 2010/2014 de l'AP-HP soit fondé non sur une logique comptable, mais sur un projet médical et de santé publique et qu'il soit concerté et accepté par toute la communauté hospitalière (médecins, organisations syndicales, usagers) et par les élus locaux.

M. le Maire : « Nous avons trois élues qui travaillent à l'AP/HP et qui ne prendront donc pas part au vote. Je donne la parole à Mme CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « Je serais brève car tout est dit ou presque dans ce vœu. Aujourd'hui même j'ai encore appris que non seulement la situation se dégrade dans les hôpitaux existants mais aussi dans celui qui devait ouvrir et qui était semble t-il une priorité absolue, je parle du nouveau Rothschild, qui est en très grosse difficulté avant même d'avoir ouvert. Nous sommes confrontés à de la mauvaise gestion comptable qui a entraîné des incompétences graves, je ne peux pas comprendre cela à ce niveau de responsabilité en haut de l'Etat car même si M. DELANOË est président de feu le conseil d'administration, il n'a pas de pouvoir décisionnaire puisque les autorités de tutelle sont au Gouvernement. Le problème est encore plus sérieux puisque d'une manière générale en dehors de l'AP/HP c'est toute la chaîne médicale qui est touchée, la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS) se fait dans une douleur terrible puisque aucun décret n'est paru et je pense par exemple, pour des schémas importants qui vont gérer la vie des personnes en situation de handicap ou les personnes âgées, nous ne pouvons pas commencer à travailler les décrets d'application n'étant pas sortis. Maintenant nous dépendons de l'ARS, et quand je dis nous, je parle aussi de l'AP/HP. Je suis évidemment tout à fait solidaire de ce vœu mais en dehors même de l'argent qu'on pourrait injecter c'est toute la politique médicale, de recherche et de prévention qu'on détruit si on détruit l'AP/HP. Il y a certes d'autres centres de recherche mais c'est un des pôles les plus importants. Je pense que mes collègues de la majorité se sentent concernés, je m'adresse plutôt à mes collègues de l'opposition, on nous dit soyez responsables, je parle du problème des retraites, puisqu'on nous dit qu'il faut qu'il y ait un consensus national, moi je vous engage chers collègues à nous rejoindre sur le sujet de l'AP/HP, ce serait sage parce que si l'AP/HP meurt, les ARS se mettant en place dans le plus grand désordre et on en voit actuellement les conséquences. »

M. le Maire : « Merci Mme CAPELLE, j'approuve totalement vos propos puisque j'ai été le témoin, lors des auditions que nous avons organisées, de la réaction de ceux qui représentaient le groupe UMPPA au sein du groupe du travail mis en place pour préparer la séance du Conseil de Paris du 10 mai. Parallèlement, à travers l'intervention d'un certain nombre d'interlocuteurs tels que des grands professeurs, des chefs de services ou des universitaires, car l'AP/HP ce n'est pas seulement des soins mais aussi de la recherche et de l'enseignement, beaucoup ont été amenés à tenir un discours au combien sévère qui aurait pu surprendre si on sait les comités de soutien auxquels ils ont participé dans le passé. »

Mme TISSOT : « J'ai lu intégralement le compte-rendu du comité de travail auquel vous avez participé ainsi que Mme CAPELLE, mais aussi le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le fonctionnement de l'AP/HP et je verrais demain à 15h30 M. Alain BURDET qui est Directeur Adjoint des ressources humaines pour faire le point sur à la fois les suppressions de poste mais aussi sur l'embauche de 6 000 personnes à l'AP/HP. Je voudrais dire que nous sommes tous d'accord sur le fait que l'AP/HP a besoin d'être modernisée et je pense qu'on a un peu tardé d'ailleurs dans le processus de modernisation. Je ne citerais qu'un exemple, j'ai entendu l'autre jour le Directeur Général de l'AP/HP dire que pour rénover l'hôpital Trousseau il fallait 230 millions d'euros, et que le fait par exemple de regrouper sur un plateau à Necker des pédiatries très pointues permettait de pouvoir recevoir encore des petits malades, venant même du monde entier, et surtout de rassembler les professeurs de médecine pour qu'ils puissent travailler mieux et développer des domaines de recherche, et donc mieux soigner nos enfants. Je pense que là encore il y a un projet ambitieux qui nécessite d'être plus étalé dans le temps et en tout cas il est plus que nécessaire lorsqu'on écoute les praticiens. En conséquence, je retiens de ce vœu que nous sommes d'accord sur le point de moderniser l'AP/HP. Certes il y a des secteurs qui posent problème, pointés d'ailleurs par votre comité de travail : le suivi du VIH, les services d'avortement, les urgences dont le taux d'attente est inacceptable, néanmoins je ne vois pas comment y remédier sans moderniser l'AP/HP. Je constate d'ailleurs que le Président du Conseil d'administration de l'AP/HP avait voté comme les élus de la majorité le projet de modernisation. On voit bien la nécessité de moderniser cet hôpital parisien qui est à la pointe et que nous envie la plupart des pays même sur le plan international. Je rappellerais même une étude qui a été faite et publiée il y a 3 semaines par le cabinet Deloitte et qui rappelle que les Français apprécient beaucoup leur service de soins qui est un des meilleurs. Je crois qu'il faut relativiser et personnellement je m'abstiendrai dans la mesure où ce vœu ferme la porte à la restructuration et à la modernisation de l'AP/HP. »

M. le Maire : « Merci Mme TISSOT. Dans vos contacts à venir dans les séances du Conseil de Paris, je vous conseille d'avoir un contact avec M. Vincent ROGER et M. Bernard DEBRE qui représentaient votre groupe au sein du groupe du travail, qui dans leur réaction, dans les questions qu'ils ont posé, et dans l'expression qui a été la leur, ont pu à plusieurs moments converger avec les préoccupations que nous avons nous-même traduit comme élus de la majorité municipale. Comme vous l'avez remarqué ce vœu n'est pas une prime à l'immobilisme, bien au contraire, puisque nous revendiquons un plan d'investissement de 2 milliards d'euros sur les deux ans à venir, c'est bien parce que nous ressentons pour sa survie la nécessité de faire bouger les choses mais nous refusons ce qui s'est passé ces derniers mois et ces dernières années. Vous évoquiez Trousseau et Necker mais c'est un peu le même problème qu'avec les patients HIV, alors que les patients en tri ou tétra thérapie devaient bénéficier d'un suivi médical avec des praticiens qui connaissent bien leurs pathologies et assurent un suivi le plus personnalisé possible, on leur a dit : cela va s'arrêter sauf si votre médecin accepte de vous suivre à l'hôpital Saint-Joseph, et à l'hôpital Saint-

Joseph on leur a dit quelques mois plus tard de se rendre à l'Hôtel Dieu. C'est ce changement de pied continuel qui aboutit à cette situation de crise et quand vous faisiez référence à la Chambre Régionale des Comptes je voudrais qu'on prenne ce document avec la plus grande réserve possible, car il est purement comptable. Ce rapport alimente, de mon point de vue, ceux qui veulent en finir avec l'AP/HP et qui pensent que les Parisiens sont des privilégiés dans leur accès à la santé. Sincèrement quand on habite à Paris et qu'on a connu les urgences parisiennes, on sait dans quelles conditions on était amenés à attendre les soins ou pour accoucher. On est face à un certain nombre de problématiques qui amènent à ce que l'offre de soins à l'intérieur de l'hôpital public soit malheureusement très dégradée quand parallèlement pour détromper ceux qui croient que nous sommes des privilégiés en terme de médecine de ville à Paris, c'est faux dans le nord est parisien nous avons une démographie qui décroît dangereusement et qui amène bientôt à ce que dans notre arrondissement, l'offre des soins via la médecine de ville serait quantitativement moins importante que dans bien d'autres régions françaises. »

M. DAGUENET : « En entendant Mme TISSOT dire que nous sommes tous d'accord sur la modernisation de l'hôpital et bien non je ne crois pas précisément. Il s'agit de savoir ce qu'on met derrière ces mots-là et il me semble évident, je ne crois pas que vous comme nous y mettons les mêmes mots. Le fait par exemple que le plan présenté de suppression d'emplois, sans parler du regroupement des services des hôpitaux, avant de discuter du projet médical le montre bien. Il y a un parti pris dès le départ, on annonce et après on décide. Si on veut moderniser l'AP/HP il faut faire exactement l'inverse. On peut se satisfaire que la majorité municipale du Conseil de Paris ait décidé de porter ce débat à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Les communistes se félicitent de cette prise de décision. Heureusement qu'il y a eu cette mobilisation citoyenne pour préserver l'hôpital public ce qui est déjà un premier succès. »

Mme BIDARD : « Je voudrais qu'on se rappelle de cette formidable lutte qu'ont mené les médecins qui ont démissionné de leurs responsabilités administratives, les personnels soignants, et je pense pour la défense du statut dont ils bénéficient, et ça pour moi c'est la modernité, et d'autre part contre la logique globale de la T2A, cette tarification à l'activité qui remet vraiment en cause toute logique de l'AP/HP, c'est vraiment contre ces deux points fondamentaux que nous nous opposons. Ne serait-ce que la T2A, cela remet en cause vraiment cette possibilité d'accès aux soins de qualité dans les meilleures conditions. »

M. le Maire : « Je mets ce projet de vœu aux voix. L'UMPPA s'abstient. Je vous propose donc d'adopter ce vœu. »

Mme Prunelle BLOCH, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN et Mme Béatrice THIMONIER-VERRIER ne prennent pas part au vote.
Abstentions : Mme Claude-Annick TISSOT et M. Jack-Yves BOHBOT
Mise aux voix la délibération vœu est adoptée à la majorité.

V2010 11 05 Voeu relatif au Palais de la Femme.

M. le Maire : « Nous en arrivons au dernier vœu relatif au Palais de la Femme, œuvre à laquelle plusieurs élus ont consacré du temps, M. DAGUENET, Mme BOURCART et M. GETTLIFFE. De cette co-production est sorti ce vœu porté par la majorité municipale et que M. DAGUENET va rapporter. »

M. DAGUENET : « Chacun sait que le Palais de la Femme, géré par l'Armée du Salut, a fait l'objet dernièrement d'une réhabilitation importante, passant d'une résidence hôtelière sans confort et sans accompagnement social, des décisions et mesures prises sans concertation avec les résidents, à une résidence sociale mieux adaptée permettant un hébergement plus confortable. Cette réhabilitation a modifié considérablement les capacités d'accueil de ce lieu passant de 631 places à 300. Ce projet a permis aussi dans le Palais de la Femme au 96 rue de Charonne l'ouverture d'un centre d'hébergement de stabilisation de 70 places pour des femmes en très grande précarité dont 20 places pour des femmes avec enfants. Ce centre a vocation à faire face à des situations d'urgence via le SAMU social. La mise en place de la résidence sociale, comme du centre de stabilisation pour femmes, s'est accompagné de partenariats renforcés et nouveaux avec différentes associations, des bailleurs, et bien entendu le centre d'action sociale et les services polyvalents départementaux du 11e. Seulement la nouvelle direction du Palais a hérité d'un héritage très lourd du fait notamment d'un public important et présent depuis de nombreuses années. Certaines résidentes sont là depuis plus de dix ans et relèvent de structures tels qu'un CHRS, une Maison relais ou d'un Centre de stabilisation. Des inquiétudes et des incompréhensions demeurent parmi les résidentes, notamment les plus anciennes, sur leur place dans l'établissement, du fait de propositions mal comprises et du manque d'offres de structures alternatives et de logements, il y a beaucoup de souffrance et de publics en difficulté. Dans la situation présente, il est nécessaire d'être attentifs à tous les publics, notamment les plus en difficulté pour les informer et les accompagner dans la plus grande concertation. Le Palais de la Femme bénéficie de financements de la Préfecture, de la Ville, du « 1 % patronal » et d'un conventionnement entre différents partenaires et que ces différents financeurs ont obtenu en contrepartie des droits de réservation au sein de la structure. Au vu de la pénurie d'hébergement et de logements dans Paris et dans notre arrondissement il est essentiel que la capacité d'accueil du Palais de la Femme soit pleinement utilisée. Il est nécessaire aussi que le projet du Palais évolue. Sur proposition de Monsieur le Maire, Patrick BLOCHE, moi-même, Khédidja BOURCART, Denis GETTLIFFE, Stéphane MARTINET et Georges SARRE. Le Conseil du 11e arrondissement émet le vœu **:**

- Que la Ville de Paris veille à ce que toutes les résidentes du Palais de la Femme, notamment les publics les plus en difficulté puissent bénéficier d'un accompagnement social et que des propositions alternatives de logement soient trouvées en partenariat avec d'autres structures

- Qu'une réunion avec l'Armée du Salut, la Préfecture de Paris et la Ville puisse dans cette perspective se tenir dans les meilleurs délais.

- Que le projet du Palais de la Femme fasse l'objet d'une large concertation et puisse évoluer comme le souhaitent l'Armée du Salut, la Ville de Paris et les différents partenaires, pour mieux prendre en compte les différents publics, notamment en grande précarité.

- Que le Maire de Paris s'assure auprès des différents réservataires que la totalité de leurs droits de réservation soit utilisée de façon optimale.

Mme BOURCART : « Je suis également à l'initiative de ce vœu, j'en profite pour saluer le travail de Mme CAPELLE concernant le Palais de la Femme sous l'ancienne mandature. Tout cela n'aurait pas eu lieu si la municipalité ne s'était pas attelée à la tâche. Cette réhabilitation est l'occasion de pouvoir faire accompagner dignement des jeunes femmes présentes dans l'établissement. Comme l'a rappelé M. DAGUENET, pendant trop longtemps, ces femmes

ont été infantilisées, il y avait une organisation 19e siècle dans cet établissement qui n'aurait pas eu cours dans un établissement d'hommes, donc c'est une très bonne chose. Cette réhabilitation doit être l'occasion d'introduire enfin le droit commun auquel toute personne a droit et de rétablir la dignité. L'objectif de ce vœu est que ces jeunes femmes soient respectées et responsabilisées. »

M. le Maire : « Je mets ce projet de vœu aux voix. Personne n'est contre ou ne s'abstient. Je vous propose donc d'adopter ce vœu. »

Mise aux voix la délibération vœu est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : « C'est ainsi que se clôt ce conseil d'arrondissement. Bonne soirée à tous. »

A 21 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.